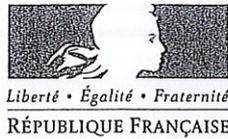


COPIE



**PREFECTURE DE LA REGION DE HAUTE-NORMANDIE**

**ARRETE - M.H. - 2009 - N° 02**

portant inscription de l'église Saint-Hilaire à Muids (Eure) au titre des monuments historiques ;

**Le Préfet de la région de Haute-Normandie,**

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres 1 et 2

Vu le décret n° 99-78 du 5 février 1999 modifié relatif à la commission régionale du patrimoine et des sites (C.R.P.S.) et à l'instruction de certaines autorisations de travaux ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'état dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2007-487 du 30 mars 2007 relatif aux monuments historiques et aux zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager,

La Commission Régionale du Patrimoine et des Sites de la région de Haute-Normandie entendue en sa séance du 1er juillet 2008 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDERANT que l'église Saint-Hilaire à Muids (Eure), présente un intérêt architectural et historique suffisant pour en rendre désirable la préservation ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1** - Est inscrite au titre des Monuments Historiques l'église Saint-Hilaire à Muids (Eure) en totalité

située sur la parcelle n° 305 d'une contenance de 4 a 72 ca, figurant au cadastre section F ;  
et appartenant depuis une date antérieure au 1er janvier 1956 à la commune de Muids,  
SIRET 212 704 225 000 11.

**ARTICLE 3** - Le présent arrêté, dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai au Ministre chargé de la Culture, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.

**ARTICLE 4** - Il sera notifié au préfet du département et au maire de la commune, propriétaire de l'édifice, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à ROUEN, le 02 FEV. 2009  
Le Préfet de Région

et par délégation

Le Secrétaire Général

Pour les affaires Régionales

François HAMET

Département :  
EURE

Commune :  
MUIDS

Section : 0F

Échelle d'origine : 1/1000

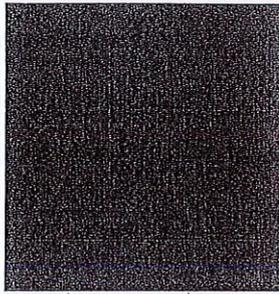
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 10/02/2009  
(fuseau horaire de Paris)

©2007 Ministère du budget, des comptes  
publics et de la fonction publique

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISÉ  
-----



EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
LES ANDELYS

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

